



Frais de sortie d'une indivision

Par **Petit Oiseau**, le **17/09/2008** à **15:44**

Nous sommes une dizaine d'indivisaires propriétaires d'un immeuble où aucun de nous ne loge. L'un des indivisaires (possédant le quart de l'indivision) souhaite vendre, les autres non. Il va donc entamer une procédure judiciaire de sortie de l'indivision et prétend que les frais seront à la charge de tous les indivisaires. Pouvez-vous me dire si c'est exact?